

→→→ Possibilités forestières 2023-2028



Résultats préliminaires

Unité d'aménagement 042-51

Depuis 2016, le calcul des possibilités forestières est synchronisé avec la disponibilité d'un nouvel inventaire écoforestier. Le calcul n'est donc plus effectué de façon systématique et uniforme dans toutes les unités d'aménagement au même moment. Ils sont dorénavant réalisés de façon continue. Les possibilités forestières sont examinées aux cinq ans par le Forestier en chef pour l'ensemble des unités d'aménagement.

Il n'y a pas de nouveau calcul des possibilités forestières pour cette unité d'aménagement. Des vérifications ont toutefois été réalisées afin de valider la nécessité de modifier les possibilités forestières actuelles.

Résultats préliminaires présentés en revue externe

La revue externe vise à partager les résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour 2023-2028 afin de s'assurer que les éléments pertinents ont été adéquatement pris en compte. Pour cette raison, le Forestier en chef sollicite vos commentaires concernant les résultats présentés. Ces derniers doivent être acheminés par courriel en respectant les délais indiqués sur le site web, à l'adresse suivante : bureau@forestierenchef.gouv.qc.ca en précisant l'unité d'aménagement concernée, la préoccupation ainsi que les coordonnées et le nom d'un répondant.

Dans le cadre de cette revue externe, le Forestier en chef présente les résultats préliminaires obtenus selon la stratégie d'aménagement proposée par la Direction générale régionale du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour 2023-2028.

Possibilités forestières préliminaires et écart avec 2018-2023

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2018-2023	734 400	7 900	0	6 700	118 300	183 400	77 500	40 700	1 600	1 170 500
2023-2028	756 700	8 100	0	7 200	125 300	173 000	80 300	46 200	1 300	1 198 100
Δ	3%	3%	-	7%	6%	-6%	4%	14%	-19%	2%

Enjeux reliés aux résultats préliminaires

- ▶ Un secteur en négociation territoriale entre la Nation Atikamekw et les gouvernements du Québec et du Canada, appelé « Terres ASKI », ne fait l'objet d'aucune planification de récolte forestière depuis plusieurs années. Ce secteur est inclus au calcul. Les possibilités forestières associées à cette portion de l'unité d'aménagement sont de 28 100 m³/an. Ce volume ne pourrait être prélevé ailleurs sur le territoire.
- ▶ Une zone utilisée pour la pratique d'activités à des fins alimentaires, domestiques, rituelles ou sociales ne fait l'objet d'aucune planification de récolte forestière depuis plusieurs années. Ce secteur est inclus au calcul. Les possibilités forestières associées à cette portion de l'unité d'aménagement sont de 6 200 m³/an. Ce volume ne pourrait être prélevé ailleurs sur le territoire.

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Abandon de la coupe mosaïque remplacée par une approche par compartiments d'organisation spatiale dans le domaine bioclimatique de la sapinière
- ▶ Ajustement des pentes par la cartographie LIDAR
- ▶ À ce stade, les lisières boisées riveraines ne contribuent pas aux possibilités forestières

Éléments analysés

Le dernier calcul des possibilités forestières de l'unité d'aménagement 042-51 a été produit pour la période 2018-2023 et il n'y a pas de nouvel inventaire écoforestier disponible pour 2023-2028.

Le Forestier en chef a procédé à des analyses afin de vérifier si des éléments nouveaux justifient une mise à jour des possibilités forestières.

Éléments analysés

- ▶ Nouvelle cartographie des pentes par LIDAR
- ▶ Organisation spatiale de la récolte dans une approche par compartiments
- ▶ Abandon des plantations de peuplier hybride et de mélèze hybride
- ▶ Mise à jour de la récolte pour les périodes 2015-2018 et 2018-2023

Certification forestière

Les modalités en regard de la certification forestière sont évaluées, mais ne sont pas considérées dans les possibilités forestières préliminaires. Si un certificat est en vigueur dans cette unité d'aménagement, le Forestier en chef recommande au ministre d'utiliser les résultats *Certification* lors de l'attribution des droits forestiers pour tenir compte des dispositions relatives à la certification forestière.

Modalités reliées à la certification forestière

- ▶ Unité d'aménagement certifiée selon la norme du Forest Stewardship Council
- ▶ Les modalités considérées pour la période 2018-2023 sont reconduites

	Possibilités forestières (m ³ bruts/an)									
	SEPM	Thuya	Pruche	Pins blanc et rouge	Peupliers	Bouleau à papier	Bouleau jaune	Érables à sucre et rouge	Autres feuillus durs	Total
2023-2028	756 700	8 100	0	7 200	125 300	173 000	80 300	46 200	1 300	1 198 100
Certification	-7 300	-100	0	-100	-1 200	-1 800	-800	-400	0	-11 700

Superficie des travaux commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Coupes totales	Coupes partielles		
		Éclaircie commerciale SEPM	Coupe progressive irrégulière à régénération lente*	Coupe progressive irrégulière à couvert permanent**
2018-2023	6 300	20	3 300	130
2023-2028	6 430	20	3 300	130
Δ	2%	0%	0%	0%

* Inclut la coupe progressive régulière

** Inclut la coupe de jardinage

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

Augmentation des coupes totales en lien avec l'augmentation des possibilités forestières

Superficie des traitements non commerciaux et écart avec 2018-2023 (ha/an)

	Plantation	Regarni	Entretien des plantations	Éducation des peuplements naturels
2018-2023	1 320	530	730	710
2023-2028	1 290	530	730	710
Δ	-2%	0%	0%	0%

Explication des écarts par rapport à 2018-2023

- ▶ Abandon de la plantation de peuplier hybride (30 ha/an) et de mélèze hybride (130 ha/an)
- ▶ Les superficies, initialement prévues pour le reboisement de mélèze hybride, sont maintenant reboisées en épinette blanche.

Budget sylvicole disponible et investi

Le budget disponible dans la modélisation pour cette unité d'aménagement est de 7 274 000 \$ par année. La réalisation des travaux sylvicoles prévue à la stratégie requiert un budget annuel de **5 255 000 \$**, soit 72 % du budget disponible.

Répartition de la superficie considérée au calcul par catégorie de territoire

Catégories	Superficie	
	Hectares	%
Superficie totale de l'unité d'aménagement	895 820	100%
Retraits de superficie		
Territoire non forestier	144 770	16%
Territoire forestier peu productif (30 à 50 m ³ /ha)	0	0%
Territoire forestier exclu de l'aménagement	141 520	16%
Superficie destinée à l'aménagement forestier	609 530	68%

Principaux changements dans le territoire

- ▶ Retrait des lisières boisées riveraines de la superficie destinée à l'aménagement forestier (43 330 hectares)
- ▶ Retrait de 14 560 hectares de la superficie destinée à l'aménagement forestier suite à l'ajustement des pentes par la cartographie LIDAR. La superficie retirée représente des pentes abruptes ou des sommets.
- ▶ Territoire d'intérêt d'une superficie de 2 025 hectares retiré de l'aménagement forestier pour 10 ans

Enjeux à considérer pour la détermination

Les résultats préliminaires présentés ne tiennent pas compte des ajustements qui seront apportés par la *Stratégie nationale de production de bois*¹. Cet élément pourra être considéré lors d'une mise à jour des possibilités forestières.

Documentation complémentaire

Puisqu'il n'y a pas de nouveau calcul pour cette unité d'aménagement, la documentation présentée pour la période 2018-2023 demeure pertinente. Cette documentation présente les enjeux d'aménagement durable des forêts intégrés au calcul de la période précédente. Elle se trouve aux endroits suivants :

Rapport final pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/04251_rapport_final_v3-0.pdf

Décision du Forestier en chef pour la période 2018-2023

https://forestierenchef.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/04251_fiche_determination_18_v3.pdf

Des informations supplémentaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/calcul-des-possibilites-forestieres/periode-2023-2028/>

Le 27 avril 2021

¹ <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/strategie-damenagement-durable-forets/strategie-nationale-production-bois/>